

Services partagés Canada **Rapport financier trimestriel**

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021



Shared Services
Canada

Services partagés
Canada

Canada

Table des matières

1.0	Introduction	3
1.1	Autorité, mandat et programmes	3
1.2	Méthode de présentation	3
1.3	Structure financière de Services partagés Canada	4
2.0	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1	Changements importants touchant les autorisations	5
2.2	Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	7
3.0	Risques et incertitude.....	8
4.0	Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	9
5.0	État des autorisations (<i>non vérifié</i>)	11
6.0	Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (<i>non vérifiées</i>).....	12
7.0	Glossaire	13

1.0 Introduction

Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses de 2021-2022](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) de 2021-2022](#). Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Autorité, mandat et programmes

Services partagés Canada (SPC) est chargé de faciliter la prestation des programmes et services gouvernementaux sur le plan numérique en fournissant des services de technologie de l'information (TI) dans les domaines des réseaux et de la sécurité des réseaux, des centres de données et des services infonuagiques, des communications numériques et des outils informatiques dont la fonction publique a besoin pour faire son travail. En tant que fournisseur de services à plus de 40 ministères et organismes gouvernementaux, SPC se concentre sur l'adoption d'un modèle de prestation de services de TI qui encourage le partage de solutions et de plateformes communes entre les ministères dans le but de réduire la variété des solutions de TI au sein du gouvernement. En adoptant cette approche d'entreprise, SPC cherche à renforcer la capacité et la sécurité du réseau, à habiliter les employés et à les outiller pour favoriser la collaboration, et à appuyer les partenaires dans la conception et la prestation des services numériques qu'ils offrent aux Canadiens.

Dans l'exécution de son mandat, SPC appuie le [Plan stratégique des opérations numériques de 2018 à 2022](#) et la [Stratégie d'adoption de l'informatique en nuage du gouvernement du Canada](#), ainsi que la collaboration avec les intervenants des secteurs public et privé pour la mise en œuvre d'approches d'entreprise pour la gestion des services d'infrastructure de TI et l'emploi de processus de gestion des activités efficaces et efficients.

La [Loi sur Services partagés Canada](#) et les décrets connexes précisent les pouvoirs, les obligations et les fonctions de la ministre responsable de SPC. Les modifications apportées à la Loi en juin 2017 confèrent à la ministre responsable le droit de déléguer le pouvoir d'acheter certains articles à d'autres ministères, ce qui facilite l'approvisionnement en biens et en services de TI les plus fréquemment achetés au sein des ministères. L'établissement de contrats de TI, d'appels d'offres et d'arrangements en matière d'approvisionnement demeure la responsabilité de SPC et ce dernier continuera d'assurer l'utilisation exclusive d'équipement de TI et de logiciels fiables. La ministre responsable pourrait aussi, dans des circonstances exceptionnelles, autoriser un autre ministère à obtenir des services en faisant appel à ses propres ressources ou en sollicitant les services d'un fournisseur externe. Cette autorisation n'exempte toutefois pas l'ensemble du ministère de l'utilisation des services de SPC.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC se trouvent dans le [Budget principal des dépenses de 2021-2022](#) et le [Plan ministériel 2021-2022](#).

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et celles utilisées par le Ministère, conformément au [Budget principal des dépenses de 2021-2022](#), au [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) de 2021-2022](#) et au report du budget de 2020-2021. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Le Ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus du rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses. La principale différence entre les rapports financiers trimestriels et les états financiers ministériels est le décalage entre le moment où les revenus et les dépenses sont constatés. Les rapports financiers trimestriels constatent les revenus seulement lorsque l'argent est reçu et les dépenses seulement lorsqu'elles sont payées. Les états financiers ministériels constatent les revenus lorsqu'ils sont gagnés et les dépenses lorsqu'elles sont encourues. Dans ce dernier cas, les revenus sont donc comptabilisés même si l'argent n'a pas été reçu et les dépenses sont comptabilisées même si elles n'ont pas été payées.

1.3 Structure financière de Services partagés Canada

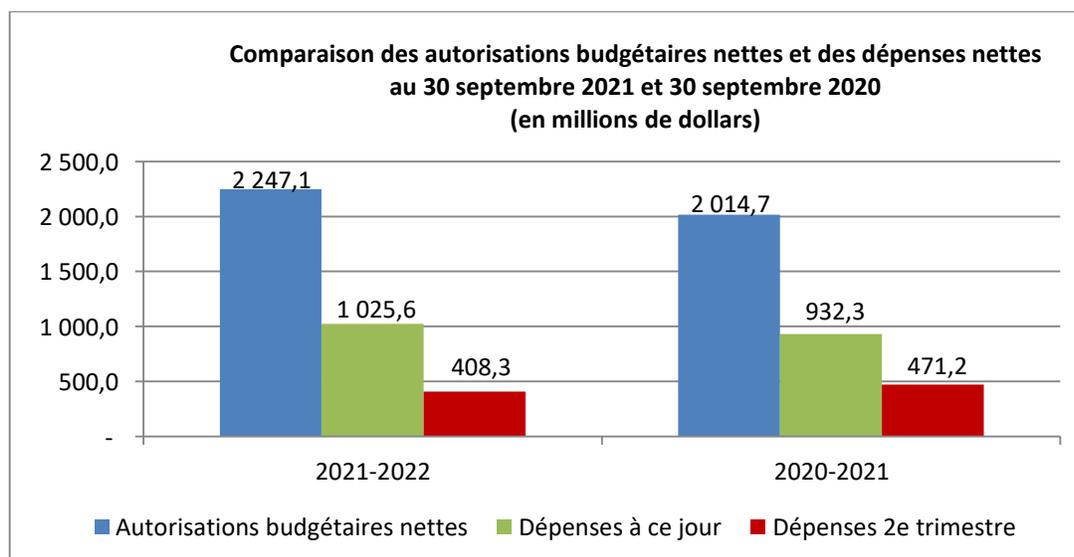
SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, notamment le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit et le crédit 5 – Dépenses en capital, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit. Les autorisations législatives quant à elles sont constituées des autorisations en vertu de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE). Les contributions aux RASE sont composées des contributions pour les employés de SPC, incluant les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

À la fin du deuxième trimestre de 2021-2022, 91 % du budget du Ministère était consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI. Cela a permis de s'assurer que les services d'infrastructure de TI actuels et futurs offerts au gouvernement du Canada sont maintenus dans un environnement d'excellence opérationnelle. Le 9 % restant était consacré aux services internes qui sont les services de soutien aux programmes de SPC et/ou qui sont requis pour respecter les obligations corporatives de SPC.

L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit pour 2021-2022 s'élève à 665,0 millions de dollars, ce qui comprend les revenus disponibles à dépenser pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC aux organisations selon le principe du recouvrement des coûts.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles pour emploi, des dépenses cumulatives à ce jour et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020, pour une combinaison du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, du crédit 5 – Dépenses en capital et des autorisations législatives.



Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

2.1 Changements importants touchant les autorisations

Pour la période terminée le 30 septembre 2021, les autorisations accordées au Ministère comprennent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le report du budget de 2020-2021. Les autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice 2021-2022 étaient de 2 247,1 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre, comparativement à 2 014,7 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021, représentant une augmentation de 232,4 millions de dollars ou 11,5 %. Cette augmentation totale consiste en la combinaison d'une augmentation de 155,2 millions de dollars du crédit 1 - Dépenses brutes de fonctionnement, d'une augmentation de 89,1 millions de dollars du crédit 5 - Dépenses brutes en capital, d'une augmentation des autorisations législatives budgétaires (RASE) de 1,6 million de dollars et d'une diminution des autorisations législatives budgétaires (*Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*) de 13,5 millions de dollars.

Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020

Autorisations disponibles nettes (en millions de dollars)	2021-2022	2020-2021	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	2 394,9	2 239,7	155,2
Crédit 5 - Dépenses en capital	421,4	332,3	89,1
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(665,0)	(665,0)	-
Poste législatif (RASE)	95,8	94,2	1,6
Poste législatif (<i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>)	-	13,5	(13,5)
Autorisations totales nettes	2 247,1	2 014,7	232,4

Crédit 1 – Dépenses brutes de fonctionnement

Le crédit 1 du Ministère a augmenté de 155,2 millions de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021, principalement dû à :

- une augmentation de 165,7 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - coûts supplémentaires liés à la prestation de services essentiels de technologie de l'information aux ministères clients et organismes (46,8 millions de dollars);
 - programme de réparation et remplacement de la technologie de l'information (43,0 millions de dollars);
 - initiatives de modernisation de la technologie de l'information (Plan ministériel d'investissement intégré) (37,3 millions de dollars);
 - cybersécurité et la sécurité des technologies de l'information (22,1 millions de dollars);
 - services de technologie de l'information, l'infrastructure et la cybersécurité (COVID-19) (6,7 millions de dollars);
 - élargir les communications sécurisées pour les hauts dirigeants (6,0 millions de dollars);
 - autres projets et initiatives (3,8 millions de dollars);
- une augmentation de 139,6 millions de dollars dans les autorisations disponibles pour emploi attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses de 2020-2021 dans le deuxième trimestre de 2020-2021;
- une augmentation nette de 6,5 millions de dollars des transferts avec des partenaires liés au financement de divers projets et initiatives;
- une augmentation de 5,1 millions de dollars due aux nouvelles conventions collectives signées;
- une diminution de 161,7 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - Migration de la charge de travail (102,6 millions de dollars) incluant:

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

- programmes de Migration de la charge de travail et Architecture infonuagique (85,5 millions de dollars);
- Migration de la charge de travail, Architecture infonuagique, L'accès de la sécurité des services (17,1 millions de dollars);
- l'Intégrité du service - Projets essentiels à la mission (47,2 millions de dollars);
- autres projets et initiatives (11,9 millions de dollars).

Crédit 5 – Dépenses brutes en capital

Le crédit 5 du Ministère a augmenté de 89,1 millions de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021, principalement dû à :

- une augmentation de 85,8 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - programme de réparation et remplacement de la technologie de l'information (34,7 millions de dollars);
 - report du budget des dépenses en capital (29,3 millions de dollars);
 - cybersécurité et la sécurité des technologies de l'information (14,6 millions de dollars);
 - coûts supplémentaires liés à la prestation de services essentiels de technologie de l'information aux ministères clients et organismes (3,0 millions de dollars);
 - autres projets et initiatives (4,2 millions de dollars);
- une augmentation de 71,6 millions de dollars dans les autorisations disponibles pour emploi attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses de 2020-2021 dans le deuxième trimestre de 2020-2021;
- une diminution de 68,3 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - Migration de la charge de travail (67,4 millions de dollars) incluant:
 - programmes de Migration de la charge de travail et Architecture infonuagique (65,7 millions de dollars);
 - Migration de la charge de travail, Architecture infonuagique, L'accès de la sécurité des services (1,7 million de dollars);
 - autres projets et initiatives (0,9 million de dollars).

Poste législatif (RASE)

L'autorisation du Ministère pour les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) a augmenté de 1,6 million de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021, principalement dû à :

- une augmentation de 0,8 million de dollars pour le programme de réparation et remplacement de la technologie de l'information;
- une augmentation de 0,5 million de dollars pour élargir les communications sécurisées pour les hauts dirigeants;
- une augmentation de 0,3 million de dollars pour la cybersécurité et la sécurité des technologies de l'information.

Poste législatif (*Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*)

L'autorisation législative du Ministère liée à la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* a diminué de 13,5 millions de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021. Cette diminution est due à une réduction d'une autorisation législative temporaire qui avait été accordée à SPC pour l'exercice financier 2020-2021 seulement. Cette autorisation législative a été instaurée en 2020-2021 en lien avec la réponse du gouvernement au COVID-19.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

2.2 Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses cumulatives à ce jour, pour la période terminée le 30 septembre 2021, ont augmenté de 93,3 millions de dollars, passant de 932,3 millions de dollars à 1 025,6 millions de dollars, tel que le démontre le tableau ci-après. Cela représente une augmentation de 10,0 % par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2020-2021.

Comparaison des dépenses cumulatives à ce jour pour les trimestres terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020

Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)	2021-2022	2020-2021	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	1 079,9	994,1	85,8
Crédit 5 - Dépenses en capital	53,3	120,7	(67,4)
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(154,9)	(240,5)	85,6
Poste législatif (RASE)	47,3	46,9	0,4
Poste législatif (<i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>)	-	11,1	(11,1)
Dépenses cumulatives nettes totales	1 025,6	932,3	93,3

Crédit 1 – Augmentation de 85,8 millions de dollars

L'augmentation nette des dépenses de fonctionnement, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021, est principalement attribuable à ce qui suit:

- les dépenses de personnel ont augmenté de 51,0 millions de dollars. Ceci est principalement dû à une augmentation du nombre d'employés de SPC en 2021-2022 et à des paiements de paye rétroactive;
- les dépenses de location ont augmenté de 26,9 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépenses pour des licences et des services d'entretien de logiciels, incluant des dépenses liées au contrat d'entreprise Microsoft. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des dépenses liées à la prestation de services numériques aux canadiens;
- les dépenses de services professionnels et spéciaux ont augmenté de 26,1 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépenses liées à des consultants en gestion et à des consultants en technologie de l'information et télécommunications. Cette augmentation est également due à des dépenses liées à des frais de scolarité et à la modernisation de l'hébergement des applications du gouvernement. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des dépenses liées aux projets essentiels à la mission et à l'Intégrité du service-recrutement et services professionnels;
- les dépenses de transport et communications ont diminué de 7,5 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à des dépenses liées à des services de communication des données et à des services de communication vocale. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des dépenses liées aux services de communications et de réseaux;
- les dépenses de réparation et d'entretien ont diminué de 6,9 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à des dépenses liées à la modernisation de l'hébergement des applications du gouvernement ainsi qu'à des dépenses de réparation et d'entretien du matériel informatique et de l'équipement de communications et de réseaux;
- les acquisitions de machines et de matériel ont diminué de 4,3 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à des dépenses pour l'acquisition de matériel informatique et de l'équipement de communications et de réseaux. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des dépenses liées au programme de mise à jour de la technologie de l'information;
- augmentation de 0,5 million de dollars dans d'autres dépenses diverses.

Crédit 5 – Diminution de 67,4 millions de dollars

La diminution nette des dépenses en capital, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021, est principalement attribuable à ce qui suit:

- les acquisitions de machines et de matériel ont diminué de 54,0 millions de dollars. Ceci est principalement dû à une diminution des dépenses pour l'acquisition de matériel informatique ainsi qu'à des dépenses liées à la modernisation de l'hébergement des applications du gouvernement et au programme de mise à jour de la technologie de l'information;
- les dépenses de services professionnels et spéciaux ont diminué de 12,2 millions de dollars. Cette diminution est principalement due à de nouveaux contrats dans l'exercice financier précédent pour le projet de l'outil de gestion de technologie de l'information;
- diminution de 1,2 million de dollars dans d'autres dépenses diverses.

Recettes nettes en vertu d'un crédit – Diminution de 85,6 millions de dollars

La diminution des recettes nettes perçues, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021, est principalement due au fait que le Ministère est encore en processus de transition vers une nouvelle plate-forme de traitement des factures, ce qui a retardé les facturations.

Poste législatif (*Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*) – Diminution de 11,1 millions de dollars

La diminution de 11,1 millions de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2020-2021, est attribuable à une autorisation législative temporaire qui avait été accordée à SPC dans l'exercice financier 2020-2021 pour des paiements liés à la réponse du gouvernement au COVID-19 conformément à *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*.

3.0 Risques et incertitude

Le mandat de SPC ainsi que les responsabilités connexes de fournir des services de courriel, de centre de données et de télécommunications aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, d'opérationnaliser et de moderniser l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada (GC) dans l'ensemble du secteur public; et fournir des services connexes de cybersécurité et de sécurité des TI, des dispositifs technologiques en milieu de travail et d'autres services facultatifs, comportent des risques et de l'incertitude au sein du Ministère et à l'ensemble du gouvernement du Canada et tissent un paysage de risque interconnecté. Le 13 mars 2020, en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19, une commande de travail à domicile est entrée en vigueur pour la plupart des fonctionnaires. Cela a créé une demande sans précédent pour les réseaux et la bande passante du GC, les capacités d'accès à distance, la collaboration et la communication et d'autres services de soutien pour tous les employés du GC. De même, de nouveaux programmes ont dû être conçus et mis en œuvre rapidement pour soutenir les Canadiens et les entreprises en cette période difficile. Afin d'appuyer l'intervention du GC face à la pandémie et de répondre à la demande sans précédent de services numériques en raison de la COVID-19, SPC a instauré des mesures pour soutenir les services essentiels des ministères. La pandémie a mis en évidence la nature cruciale des services de SPC qui assurent la prestation continue des services fédéraux aux Canadiens et la capacité des membres de l'équipe de SPC à relever le défi. L'expérience de SPC à procurer de l'appui au GC en guise de solution à la pandémie a confirmé que les priorités et l'approche organisationnelle du Ministère en matière de TI avant la COVID-19 sont bien adaptées pour produire des résultats organisationnels et, par conséquent, des résultats pour les Canadiens.

Bien que la réponse à la COVID-19 aie nécessité la mise en œuvre accélérée du gouvernement numérique à l'échelle du GC avec des améliorations qui représentent des contributions durables à la vision du GC pour le gouvernement numérique, des efforts additionnels sont requis pour élaborer et avancer la modernisation des canaux de prestation de services numériques fiables pour servir les Canadiens. SPC continuera d'aller de l'avant avec une approche d'entreprise pour gérer la TI du GC dans une approche holistique, agile et axée sur les risques qui appuie la vision du GC en matière de gouvernement numérique.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Pour l'exercice financier 2021-2022, SPC rendra compte de sa responsabilité fondamentale globale qui englobe tous les aspects du mandat de SPC. Cette rationalisation reflète l'évolution rapide et la convergence des technologies et facilitera la présentation d'un exposé cohérent et intégré du rendement qui reflétera le travail du Ministère.

L'adoption d'une approche intégrée de la gouvernance numérique dans l'ensemble des ministères suppose l'harmonisation des priorités du Ministère à quatre secteurs clés :

- réseau et sécurité;
- outils de collaboration;
- modernisation des applications;
- permettre à l'entreprise de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

De plus, SPC fait la promotion de pratiques de gestion financière efficaces et de viabilité financière pour s'assurer qu'il dispose des ressources financières, des systèmes et des mécanismes de financement nécessaires pour maintenir et améliorer les systèmes essentiels à la mission tout en finançant les initiatives de modernisation. Le Ministère prend également des mesures pour assurer une main-d'œuvre possédant les compétences et la capacité nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels actuels, transitoires et futurs. Il s'agit notamment de :

- élaborer des stratégies de recrutement et de maintien en poste qui mettent l'accent sur l'apprentissage, la formation continue, la requalification, des modalités alternatives de travail flexibles tout en favorisant la diversité et l'inclusion en milieu de travail;
- stratégies proactives de classification et de dotation en personnel tout en fournissant des mesures qui pourraient aborder les problèmes de santé mentale;
- favoriser l'adoption de technologies émergentes et d'arrangements de travail, tel que démontré par la stratégie « le nuage d'abord » (Cloud-First), les arrangements et conceptions de bureaux modernes, l'analyse de données, les technologies mobiles et l'amélioration des cyberdéfenses.

Le paysage de risque interconnecté propulsé par la technologie et mis au défi par les formes traditionnelles et émergentes telle que le changement climatique, la pandémie et les menaces de cybersécurité ont contribué à l'augmentation des défis de volatilité de la gestion des risques dernièrement. SPC poursuit l'atteinte de l'excellence dans sa gestion de risque et maintient le cours pour l'amélioration continue de ses pratiques de gestion de risque, tout en mettant en œuvre des standards de qualité supérieurs et en s'assurant que la gestion de risque est intégrée au sein des processus de prise de décision, de planification et de production de rapports. La fonction de gestion de risque recherche continuellement à renforcer les processus et les procédures de gestion de risques, de systèmes, de structure de gouvernance, modèle de prestation de services, et de la capacité d'effectuer et de contrôler par l'analyse des données. À cet effet, SPC est à revoir son profil de risque corporatif afin d'assurer un alignement entre son approche d'entreprise et celui de la vision d'un gouvernement numérique pour le GC au cours de l'exercice financier 2021-2022.

Des risques additionnels qui peuvent influencer le plan de dépense du Ministère, l'adoption de nouvelles technologies, les stratégies ainsi que les mesures de mitigation de ces risques sont décrits dans le [Plan ministériel 2021-2022](#) de SPC.

4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 7 septembre 2021, Kristina Casey s'est jointe à SPC en tant que sous-ministre adjointe à la Prestation et à la gestion des services aux clients.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Approbation des hauts fonctionnaires

Original signé par Sony Perron pour

Paul Glover
Président

Ottawa, Canada
Le 26 novembre 2021

Original signé par

Samantha Hazen, CPA, CA
Sous-ministre adjointe et
dirigeante principale des finances

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

5.0 État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 394 867	493 542	1 079 845	2 239 724	492 983	994 103
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(595 000)	(141 318)	(154 891)	(595 000)	(132 101)	(238 976)
Dépenses nettes de fonctionnement	1 799 867	352 224	924 954	1 644 724	360 882	755 127
Crédit 5 - Dépenses en capital						
Dépenses brutes en capital	421 394	32 373	53 337	332 271	77 256	120 672
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(70 000)	-	-	(70 000)	(1 509)	(1 509)
Dépenses nettes en capital	351 394	32 373	53 337	262 271	75 747	119 163
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	95 791	23 668	47 336	94 194	23 451	46 904
(L) Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national	-	-	-	13 480	11 080	11 080
Autorisations budgétaires totales	2 247 052	408 265	1 025 627	2 014 669	471 160	932 274

* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

6.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel (incluant le RASE)	769 290	191 155	435 695	631 969	200 582	384 266
Transport et communications	735 302	118 504	188 571	677 928	137 178	201 493
Information	1 900	181	400	1 297	29	31
Services professionnels et spéciaux	316 042	97 388	150 880	298 471	77 363	137 664
Location	470 951	47 754	247 168	429 404	39 710	224 394
Services de réparation et d'entretien	186 670	48 307	78 022	172 392	52 288	87 238
Services publics, fournitures et approvisionnements	10 274	1 347	1 710	9 914	1 215	1 768
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	13 424	903	1 798	14 268	579	1 442
Acquisition de machines et de matériel	401 165	40 828	69 712	436 098	87 988	128 026
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Service de la dette publique	5 654	2 578	3 960	5 724	1 343	2 940
Autres subventions et paiements	1 380	638	2 602	2 204	6 495	3 497
Dépenses budgétaires brutes totales	2 912 052	549 583	1 180 518	2 679 669	604 770	1 172 759
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	665 000	141 318	154 891	665 000	133 610	240 485
Total des revenus affectés aux dépenses	665 000	141 318	154 891	665 000	133 610	240 485
Dépenses budgétaires nettes totales	2 247 052	408 265	1 025 627	2 014 669	471 160	932 274

* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.

7.0 Glossaire

Affectations bloquées

Les affectations bloquées servent à interdire l'utilisation de fonds déjà alloués par le Parlement. Il y a deux types d'affectations bloquées, à savoir :

- permanentes : lorsque le Conseil du Trésor a ordonné une péremption des fonds à la fin de l'exercice financier;
- temporaires : lorsqu'une affectation est bloquée jusqu'à ce que les conditions aient été respectées.

Articles courants

Un système de comptabilisation qui classe et résume les dépenses par catégories, telles que le type de biens ou services acquis, aux fins de la surveillance et de l'établissement de rapports.

Autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit

Le pouvoir dont dispose Services partagés Canada pour recouvrer et dépenser les recettes gagnées et perçues, émanant de la prestation des services de la TI au sein du gouvernement.

Budget principal des dépenses

Chaque année, le gouvernement prépare le budget des dépenses pour justifier la demande adressée au Parlement visant à faire autoriser la dépense des fonds publics. Cette demande est officialisée par la présentation de projets de loi de crédits au Parlement. À l'appui de la Loi de crédits, le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenses (crédits) et les montants à inclure dans des projets de loi de crédits subséquents. Le Parlement doit approuver ces crédits avant que le gouvernement ne puisse donner suite à ses plans de dépenses.

Budget supplémentaire des dépenses

Le président du Conseil du Trésor dépose deux à trois budgets supplémentaires des dépenses, généralement en mai, tard en octobre ou tôt en novembre et en février, en vue d'obtenir l'autorisation du Parlement de rajuster le Plan de dépenses du gouvernement fixé dans le budget des dépenses pour l'exercice concerné. Le Budget supplémentaire des dépenses sert à deux fins. D'une part, il sert à demander l'autorisation de réviser les niveaux de dépenses que le Parlement devra approuver dans une loi de crédits. D'autre part, il fournit au Parlement des renseignements sur les changements qui devront être apportés aux dépenses estimatives en vertu de lois précédemment adoptées par celui-ci. Chaque budget supplémentaire des dépenses est identifié par ordre alphabétique (A, B et C).

Comptabilité axée sur les dépenses

Une méthode comptable qui combine des éléments des deux méthodes comptables principales, la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reconnaît les revenus lorsque l'argent est reçu et les dépenses lorsqu'un passif est engagé ou que l'argent est versé.

Convention collective

Une convention collective désigne une convention écrite, conclue en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, entre l'employeur et l'agent négociateur, qui renferme des dispositions concernant les conditions d'emploi et d'autres questions connexes.

Crédits / autorisations

Les autorisations de dépenses consistent en des approbations du Parlement qui consentent à des organismes gouvernementaux individuels le droit de dépenser jusqu'à un montant précisément défini. Les autorisations de dépenses sont fournies de deux façons : d'une part, par les lois de crédits annuelles qui déterminent les montants et les motifs généraux pour lesquels on peut dépenser des fonds; d'autre part,

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

par d'autres statuts particuliers qui autorisent les paiements et établissent les montants ainsi que les périodes pendant lesquelles doivent avoir lieu ces paiements. Les montants autorisés aux termes des lois de crédits sont nommés dépenses votées, et les autorisations de dépenses accordées par d'autres statuts sont nommées autorisations législatives.

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

Crédit qui couvre des dépenses quotidiennes, telles que les salaires, les services publics et les dépenses en capital secondaires.

Crédit 5 – Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Ce crédit est généralement utilisé pour des dépenses en capital de plus de 10 000 dollars.

Méthode de comptabilité de caisse

La méthode de comptabilité de caisse reconnaît les revenus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses quand elles sont payées.

Méthode de comptabilité d'exercice intégrale

Une méthode de comptabilité qui mesure la performance et la position d'une organisation en reconnaissant les événements économiques indépendamment du moment où les transactions en espèces se produisent. Par conséquent, la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale reconnaît les revenus lorsqu'ils sont gagnés (par exemple, lorsque les termes d'un contrat sont remplis) et les dépenses lorsqu'elles sont engagées.

Plan ministériel

Le plan ministériel est le plan de dépenses de chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Il décrit les priorités ministérielles, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes sur une période de trois ans à compter de l'exercice indiqué dans le titre du rapport.

Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)

Le poste législatif « Régime d'avantages sociaux des employés » comprend les contributions que l'employeur verse au titre du Régime de pension de la fonction publique, du Régime de pension du Canada, du Régime des rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi. Le taux du RASE change chaque année selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et est exprimé en pourcentage du salaire.

Report du budget de fonctionnement

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 5 % du montant brut de leur affectation Budget de fonctionnement du Budget principal des dépenses.

Report du budget en capital

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 20 % de leurs affectations de fin d'exercice du crédit pour dépenses en capital tel qu'inscrit dans les Comptes publics.